



Objectif général: Mettre en place et coordonner un travail en réseau et offrir un soutien professionnel aux prestataires de soins et des services pour l'assistance des patients psychiatriques à domicile.

ACTIVITÉS

- Coordonner l'assistance externe pour les patients psychiatriques à domicile

- Accompagner les patients avec des syndromes psychiatriques à domicile

- Effectuer des tâches administratives

TÂCHES

- Récolte, inventorie et répond aux questions concernant l'assistance et l'accompagnement des patients psychiatriques par des prestataires de soins internes et externes;
- Analyse chaque demande de mise en place de soins à domicile pour les patients psychiatriques:
 - Contacte le patient concerné et examine sa situation à domicile dans un premier entretien;
 - Vérifie si les soins à domicile représentent la meilleure solution et si d'autres possibilités d'accueil ont été examinées;
 - Organise une concertation de travail avec des professionnels au sein de l'organisation même et soumet la demande, discute et formule sur base des discussions un avis auprès des demandeurs concernés (services externes et patients);
 - S'occupe si nécessaire, d'un renvoi vers d'autres possibilités d'accueil;
- Offre du coaching et du soutien aux services concernés et prestataires de soins: les conseille et les informe quant aux problématiques psychiatriques spécifiques et à la mise en place de l'assistance adaptée;
- Se tient au courant des développements dans le domaine des soins de santé mentale et notamment les possibilités autour des soins psychiatriques à domicile et informe toutes les parties concernées à ce propos (services, prestataires de soins, patients);
- Organise des formations pour les collègues au sein de l'organisation même (ex. centre psychiatrique, organisations des soins infirmiers à domicile) et pour des services externes;
- Réunit autour du patient, une équipe de soins en tenant compte de la situation spécifique et des possibilités des prestataires de soins et des services concernés et coache cette équipe jusqu'à ce qu'elle fonctionne de manière autonome;
- Se charge de l'organisation des soins à domicile des patients: planifie le trajet de soins en concertation avec une équipe de professionnels et les services concernés;
- Intervient comme médiateur entre le patient concerné et les services externes (ex. Forem, CSM) et les prestataires de soins;
- Offre soi-même également un soutien psychosocial aux patients: mène des entretiens avec eux, vérifie si les soins sont suffisamment organisés, suit le respect de la médication et se concerta si nécessaire, avec les prestataires de soins en charge du traitement (infirmier soins à domicile, médecin);
- Évalue en concertation avec les prestataires de soins concernés, les effets du traitement et le corrige si nécessaire;
- Tient à jour un dossier sur chaque patient:
 - Reçoit les demandes de soins et s'occupe des formulaires nécessaires;
 - Suit l'enregistrement de tous les examens effectués;
- Fait un rapport de chaque concertation avec les équipes de soins sur le traitement et l'évolution du patient;



CRITÈRES

Connaissance et savoir-faire

- Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction;
- Possède une connaissance approfondie des syndromes psychiatriques spécifiques;
- Possède une connaissance des possibilités des soins à domicile dans les soins de santé mentale;
- Connaît les principes de base de la didactique pour pouvoir donner des formations;
- Sait travailler avec les outils informatiques spécifiques;

- Période de familiarisation: 6 - 12 mois

Gestion d'équipe

- Pas d'application;

Communication

- Possède des aptitudes à l'écoute;
- Possède des aptitudes pour synthétiser et rapporter tant par écrit qu'oralement;
- Sait influencer et convaincre;
- Organise un réseau avec d'autres prestataires de soins (internes et externes), prend part à la concertation et à la collaboration multidisciplinaire et noue des contacts avec les instances locales;

Résolution de problèmes

- Cherche des possibilités pour assurer des soins optimaux aux patients à domicile;
- Défend les intérêts des patients pendant la médiation avec des services et des prestataires de soins externes;

Responsabilité

- Organise le soin à domicile pour les patients avec des syndromes psychiatriques en concertation avec une équipe de professionnels;
- Évalue les demandes de soins à domicile et se charge du renvoi correct vers d'autres dispensateurs de soins si nécessaire;

Facteurs d'environnement

- La participation quotidienne au trafic constitue une partie substantielle de la fonction;
- Le travail sur écran (<80%) est une exigence à l'exercice de la fonction;
- De temps à autre, contact avec des maladies contagieuses;
- Contact personnel régulier avec la maladie, la souffrance ou la mort;
- De temps à autre, contact avec des personnes verbalement ou physiquement agressives;



L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
 - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
 - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
 - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
 - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
 - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**